

### Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal n°1.

#### A RETENIR :

##### Colza :

Charançon de la tige du colza : aucune capture significative à ce jour.

#### COLZA

Reprise de végétation sur l'ensemble des parcelles. Pour les 8 parcelles observées cette semaine, 6 parcelles sont au stade C1 (avec présence de plante à C2) et 2 parcelles sont à C2 (entre nœuds visibles).

Suite aux nombreux épisodes pluvieux, on constate dans un certain nombre de parcelles des signes d'asphyxie racinaire.

#### CHARANCON DE LA TIGE

Les conditions météorologiques ont été défavorables à un début de vol ; une seule capture cette semaine sur les 8 parcelles observées.

Il est donc maintenant urgent de vérifier vos cuvettes jaunes régulièrement. Ce piège vous permettra de cibler au mieux le vol du charançon de la tige, mais attention à ne pas le confondre avec le charançon de la tige du chou (voir ci-dessous) peu nuisible au colza.



Rappel du stade de sensibilité : A partir du stade C2 du colza, apparition d'un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles : c'est le début d'allongement de la tige.

Rappel du seuil d'intervention : le charançon de la tige étant très nuisible, un traitement est généralement conseillé 8 à 10 jours après les premières captures significatives d'où l'importance de disposer d'un piège sur ces parcelles. A ce jour, aucune méthode alternative disponible pour lutter contre ce ravageur en cas d'infestation mais la présence d'auxiliaires (carabiques, staphylins et hyménoptères parasitoïdes) peut éventuellement limiter les futures infestations en détruisant les larves.

**A ce jour aucune intervention n'est justifiée, il est maintenant important de surveiller vos cuvettes jaunes pour surveiller l'arrivée de l'insecte. Les colzas ayant redémarré seront au stade de sensibilité lors de l'arrivée de l'insecte.**

Vous pouvez suivre les prévisions de vol sur <http://www.terresinovia.fr/outils/details/outils/4/>

Si un traitement s'avère nécessaire les interventions pourront être réalisées avec un produit à base de cyperméthrine.

Exemple de produits : CYTHRINE MAX (cyperméthrine 500 g/l) à 0.05 l / ha.

**Rappel réglementaire, un certain nombre de spécialités commerciales à base de cyperméthrine est limité à 2 applications par campagne (reportez-vous à l'étiquette du bidon), vérifiez le nombre d'applications que vous avez pu réaliser à l'automne et le type de produits utilisés.**

**MELIGHETES :**

La période de risque démarrant au stade D1 (boutons accolés), aucun risque pour le moment.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus  
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/GuidePHYTO2014.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf)
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/Guide\\_methodes\\_alternatives.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf)
- et pour toutes autres informations  
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier*

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex  
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - [cda.03@allier.chambagri.fr](mailto:cda.03@allier.chambagri.fr)

